



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

LA LETTRE DES SERVICES
DE L'ÉTAT EN
LOT-ET-GARONNE

N°2



Daniel Barnier, Préfet de Lot-et-Garonne, vous présente ses meilleurs voeux pour la nouvelle année

Par cette deuxième lettre des services de l'État en Lot-et-Garonne, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024. Une année pleine de promesses, pour tous les habitants du département et une année pleine de projets pour leurs élus. Soyez convaincus que les services de l'État mettront tout en œuvre pour accompagner les lot-et-garonnais dans cette année qui s'ouvre devant nous. Les services publics du département feront tout pour répondre au besoin de proximité, de solidarité et de sécurité.

Pour 2024, je souhaite aux élus et aux collectivités d'entretenir l'élan qui fait la force des territoires du Lot-et-Garonne. Et les chantiers ne manquent pas, notamment en matière de développement économique, de soutien au monde agricole, de promotion des mobilités, d'urbanisation et de transition écologique. 2024 sera l'année de l'inauguration du Pont de Camélat et du contournement ouest d'Agen, les travaux autour de la Technopôle d'Agen et de la future gare TGV de Brax. Les projets ne manquent pas non dans le Villeneuvois, le Marmandais et l'Albret, pour développer l'activité économique, réhabiliter des centralités, avec le programme « Village d'avenir » qui bénéficie à 35 communes notamment, bâtir de nouveaux lieux de vie. Depuis l'été dernier, j'ai pu constater le dynamisme insufflé par les élus, les collectivités et les entreprises, pour développer, innover, créer, produire, s'adapter. L'État sera présent pour appuyer ces projets, à l'image du financement du Fonds Vert qui a atteint 9M d'euros en 2023.

Pour 2024, je souhaite aussi que nous puissions répondre présents dans les grands rendez-vous qui nous attendent. Pour que nous puissions en faire autant de réussites collectives et de motifs de fierté. 2024 sera l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques, un événement inédit pour tout notre pays. Et puis quelques semaines avant, le Tour de France traversera le Lot-et-Garonne avec une arrivée à Villeneuve et un départ à Agen : il suscitera l'enthousiasme et le bouillonnement populaire qui le caractérisent et, pendant deux jours, il attirera les regards sur la vie du département, ses paysages, ses routes, ses collines et ses cours d'eau, ses habitants et ses richesses.



Évènements à venir

Vœux aux personnalités

19/01/2024

Félicitations aux
Lot-et-Garonnais mis à l'honneur !

Ordre National du Mérite

Chevaliers

- Mme Marie DUBOS
- M. Xavier MAS

Légion d'Honneur

Chevaliers

- M. Gérard EBRARD
- M. Claude LAMARTINIE

Officier :

- M. Ahmed KHODJA



ZOOM SUR

LE VOLET ECONOMIQUE

L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN LOT-ET-GARONNE

Le plan France 2030 et l'accélération de la réindustrialisation ont été inscrits par le Président de la République comme « Politiques prioritaires du Gouvernement ».

Ces dispositifs se traduisent en Lot-et-Garonne par des actions concrètes impulsées par l'État et déployées en lien avec l'ensemble des partenaires économiques.

France 2030

Ce plan d'investissement de 54 Mds€ poursuit 3 objectifs : l'innovation, l'industrialisation et la transition écologique.

Si le dispositif France 2030 est particulièrement sélectif, les acteurs locaux (l'État, la CCI, les agglomérations) se mobilisent pour détecter et accompagner les entreprises potentiellement candidates.

Ainsi, le Lot-et-Garonne compte fin 2023 six lauréats, qui vont bénéficier de près de 8 M€ d'aides de l'État pour des investissements conséquents à hauteur de 30M€.
Ces engagements prouvent la forte capacité de développement économique de notre territoire.

Territoires d'Industrie

Ce dispositif en faveur de la reconquête industrielle permet de soutenir des projets de développement économique, en ingénierie, animation du territoire ou investissement.

Lors de sa 1ère phase (2018-2023), le Lot-et-Garonne a eu un périmètre labellisé, celui de Val de Garonne-Guyenne-Gascogne et Sud Gironde (ouest du département et La Réole).
La 2ème phase (2023-2027) voit l'Agglomération d'Agen rejoindre la liste des 183 territoires retenus au niveau national.

Ces deux territoires labellisés sont également un excellent exemple du dynamisme des élus locaux et du soutien de l'État en matière de réindustrialisation de la France.

ZOOM SUR

LE VOILET ECONOMIQUE

50 sites clés en main

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la double démarche de France 2030 et de la loi «industrie verte» du 24 octobre 2023. Il a vocation à accroître la disponibilité foncière pour accueillir et favoriser de nouvelles implantations industrielles.

Les sites retenus pourront bénéficier d'un accompagnement ciblé et renforcé des services de l'État, des régions et des opérateurs compétents, dans l'élaboration et le suivi des procédures.

Les 50 premiers sites retenus seront annoncés début 2024, mais ce dispositif va être complété par de nouveaux sites en fonction de la maturité des dossiers.

En Lot-et-Garonne, les 3 agglomérations viennent de candidater, preuve là également de leur volonté d'accompagner les chefs d'entreprises dans leur projets de développement.





ACTUALITÉS

DES SERVICES DE L'ÉTAT

SÉCURITÉ

APPELS A PROJETS

L'État pilote plusieurs politiques de prévention liées à la sécurité : prévention de la délinquance et de la radicalisation, sécurité routière, prévention des conduites addictives...

Plusieurs appels à projets départementaux arrivent bientôt à échéance.

Délinquance, radicalisation, séparatisme

Les crédits du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) financent des actions de prévention de la délinquance et de la récidive répondant aux objectifs nationaux et départementaux : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes, aller vers les personnes vulnérables, s'appuyer sur la population comme acteur de la prévention de la délinquance, créer une gouvernance renouvelée et efficace entre les différents acteurs et adaptée au territoire.

Le FIPD permet également de cofinancer certains investissements de sécurisation des écoles, l'équipement en vidéoprotection de voie publique, l'achat d'équipements par les polices municipales (gilets pare-balles, caméras piétons, terminaux de radiocommunication), et la sécurisation de sites considérés comme sensibles au regard du risque terroriste.

Enfin, ces crédits soutiennent également les actions de prévention de la radicalisation, du séparatisme et du repli communautaire.

L'appel à projets 2024 est ouvert jusqu'au 15 février.

Dérives sectaires

Prioritairement destiné aux associations, ce nouvel appel à projets cofinance les actions d'information, sensibilisation et prévention, ainsi que les dispositifs d'accompagnement des personnes exposées ou victimes de dérives sectaires.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 11 janvier 2024.



Sécurité routière

Le PDASR (plan départemental d'actions de sécurité routière) permet chaque année au préfet de Lot-et-Garonne de contribuer à financer des actions d'éducation, de prévention et de formation portées par les acteurs locaux qui œuvrent pour la sécurité routière, qu'ils soient institutionnels, issus du monde professionnel ou de la société civile.

35 actions ont ainsi été soutenues en 2023.

L'appel à projets 2024 est ouvert jusqu'au 19 janvier 2024. Il poursuivra les dynamiques engagées en visant plus particulièrement le déploiement d'actions dans les zones rurales de notre département.

Conduites addictives

Lutter contre les addictions, un impératif public.

Les addictions aux produits illicites ou non (alcool, tabac, voire écrans) constituent un vrai enjeu de santé publique parce qu'elles sont responsables de nombreux accidents, maladies et morts prématurées chaque année. D'autres conséquences, parfois également très graves, sont possibles au niveau psychique, familial, social, professionnel ou judiciaire. C'est aussi un enjeu de sécurité fort : accidents, violence, délinquance, insécurité, économie souterraine lui sont liés.

Placée auprès du Premier ministre, la MILDECA est chargée d'animer et de coordonner l'action du gouvernement et des partenaires publics en matière de lutte contre les drogues en particulier et les conduites addictives en général.

Comme chaque année, un appel à projets départemental de prévention et de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) sera prochainement diffusé.

Comment candidater ?

Pour ne rien rater des informations sur nos appels à projets et de l'actualité des services de l'État dans le département, consultez :

- le site internet départemental de la préfecture : www.lot-et-garonne.gouv.fr

ou abonnez-vous aux réseaux sociaux de la préfecture :

- **Facebook** : [Préfet de Lot-et-Garonne](#)
- **X (anciennement Twitter)** : [@Préfet47](#)
- **Instagram** : [Préfet de Lot-et-Garonne](#)
- **Linkedin** : [Préfecture de Lot-et-Garonne](#)



CATASTROPHES NATURELLES

La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est un dispositif permettant aux particuliers, entreprises et collectivités territoriales, dont les biens assurables et assurés ont été endommagés par un événement naturel d'intensité anormale, d'être indemnisés par leur assureur.

Les demandes communales sont transmises au préfet par voie dématérialisée dans l'application **iCatnat**. Elles sont recevables dans la limite du délai de 24 mois fixé par l'article L. 125-1 du Code des assurances. Ce délai est calculé entre la date de début du phénomène et la date de signature par l'autorité municipale du CERFA de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

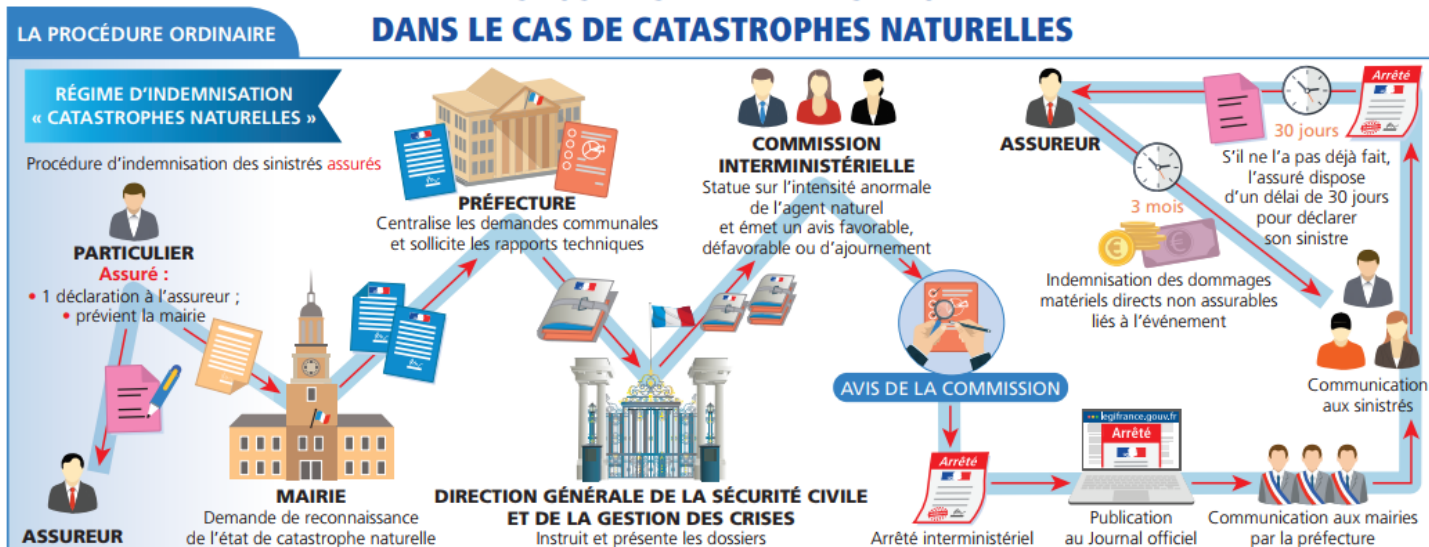
La préfecture instruit les demandes et saisit notamment des experts afin d'obtenir des rapports d'expertise.

Une fois les demandes communales complétées, celles-ci sont transmises par la préfecture à la mission catastrophe naturelle du ministère de l'Intérieur en vue d'être étudiées en commission interministérielle. Cette dernière rend un avis qui sera publié sous la forme d'un arrêté interministériel et publié au Journal Officiel.

Une fois la publication effectuée, le préfet alerte les communes concernées et leur notifie par courrier la décision prise en commission interministérielle.

En 2023 dans le département, **415** demandes ont été déposées tous phénomènes confondus (dont **265** pour la sécheresse).

DISPOSITIFS D'INDEMNISATION DANS LE CAS DE CATASTROPHES NATURELLES





FORMATION DES ÉLUS A LA GESTION DE CRISE ET LA RÉALISATION DE LEUR PCS

La préfecture propose depuis plusieurs années des formations aux principes de la gestion de crise et aux bases de la mise en œuvre d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Elles s'adressent aux élus municipaux et aux personnes en charge de la réalisation des PCS.

Plusieurs sessions sont organisées chaque année en partenariat avec la direction départementale des territoires (DDT), le SDIS, la gendarmerie et la police nationale.

En 2023, trois journées ont été organisées rassemblant au total 63 personnes représentant 44 communes.

Pour mémoire :

- En 2022 : deux sessions ont réuni 40 participants représentant 28 communes.
- En 2021 : quatre sessions ont réuni 103 participants représentant 72 communes.

Deux ou trois sessions de formation seront reconduites en 2024 (le calendrier sera prochainement adressé aux communes).

Rappel sur le PCS :

Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Il est obligatoire pour les communes soumises à un plan de prévention des risques approuvé ou pour celles concernées par un plan particulier d'intervention (installation nucléaire ou établissement de type SEVESO).

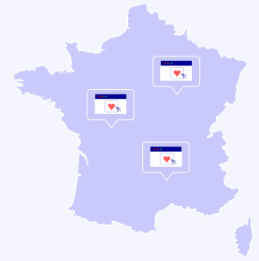
Le PCS complète et appuie les actions des services de secours.

En Lot-et-Garonne, **313 communes (sur 319) ont l'obligation d'élaborer un PCS.**



Participer à l'élaboration des feuilles de routes territoriales

En tant que collectivité ou acteur territorial, vous êtes invité à manifester votre souhait de participer à l'élaboration des feuilles de route France Numérique Ensemble sur votre territoire. En tant que Conseil Régional, Conseil Département ou EPCI, vous pouvez également porter une feuille de route.



POLITIQUES PUBLIQUES

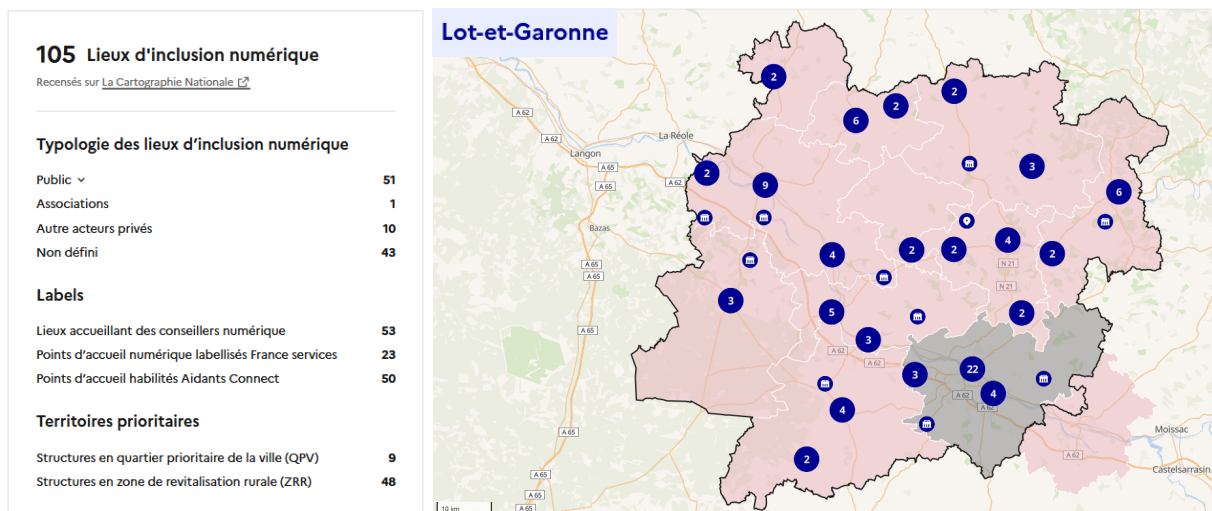
INCLUSION NUMERIQUE

Par instruction en date du 28 juillet 2023, les ministres de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué chargé du numérique ont lancé la mise en œuvre de feuilles de route "France numérique ensemble" au niveau départemental, destinées à favoriser l'inclusion numérique.

Le forum organisé le 30 novembre dernier par le Conseil départemental sur ce sujet a rencontré un large public avec plus de 1200 personnes réunis au parc des expositions d'Agen. Il a permis d'engager une première réflexion sur la gouvernance à mettre en œuvre pour établir la feuille de route pour le mois de juin 2024.

Dans le Lot-et-Garonne, dans la continuité de son action en matière d'accompagnement social et d'inclusion numérique, le Conseil départemental entend en effet jouer un rôle majeur au côté de l'État dans la gouvernance de la feuille de route locale et la coordination et l'animation du dispositif des conseillers numériques. Il a ainsi déposé sa candidature en septembre 2023 auprès de l'Agence nationale de cohésion des territoires pour assurer la co-animation de la gouvernance territoriale de la politique d'inclusion numérique et le portage de la feuille de route départementale, la chefferie de projet sur l'ingénierie financière de l'inclusion numérique et la coordination de l'action de médiation numérique grâce au recrutement d'un poste de coordinateur de conseillers numériques cofinancé par l'État.

En outre, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne mobilisera les opérateurs déjà partenaires dans le cadre de DECLIC 47, stratégie départementale d'inclusion numérique élaborée en 2019, en partenariat depuis 2020 avec 17 partenaires publics mais également avec les structures associatives et intercommunales et les communes employant les 39 conseillers numériques actuellement en fonction dans le département.





POLITIQUES PUBLIQUES

VILLAGES D'AVENIR

Annoncé le 15 juin 2023, le plan « France Ruralités » vise à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux. Ce plan découle d'une démarche d'évaluation et de bilan lancée depuis juillet 2022 autour de l'Agenda rural. Les résultats de cette évaluation ont conduit à la création de France Ruralités, fruit d'une collaboration entre le Gouvernement et les collectivités territoriales. Son ambition est d'améliorer le quotidien des Français vivant en zone rurale.

Qu'est-ce que « Villages d'Avenir » ?

Le programme « Villages d'Avenir » vise à aider des communes rurales, porteuses d'une dynamique globale, à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie.

Il vise en particulier à :

- accompagner les communes dans la conception et la réalisation de leurs projets, en lien avec le projet de la commune et de l'intercommunalité auquel elle appartient ;
- diffuser la connaissance et favoriser la mobilisation des dispositifs et outils déjà mis en œuvre par l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs privés présents du territoire ;
- mieux assurer la prise en compte, dans la mise en œuvre de ces projets, des objectifs poursuivis par l'État et les collectivités en matière de cohésion des territoires et de transition écologique.

Concrètement, des communes ou groupes de communes volontaires, porteurs d'un projet se traduisant par la conduite de projets d'aménagement et d'équipement répondant aux besoins de leurs habitants intègrent le programme « Villages d'Avenir ». Les communes bénéficiaires réalisent, avec l'appui de l'ANCT, un diagnostic initial leur permettant d'identifier les projets qu'elles souhaitent voir accompagnés. Enfin, les communes sont accompagnées par l'un des deux chefs de projets du département dans la conception et la réalisation des projets en question.

Les collectivités éligibles au programme « Villages d'Avenir » sont les communes rurales (au sens de la typologie des ruralités de l'INSEE) de moins de 3 500 habitants. Ces communes ne doivent pas déjà être couvertes par « Action Cœur de Ville » ou « Petites Villes de Demain ». Jeudi 21 décembre, Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité a présenté la liste des lauréats.

N.B : Un séminaire dédié à l'ingénierie de l'État au service des collectivités sera organisé au premier trimestre 2024.

Félicitations aux 35 communes labellisées « Villages d'avenir » en Lot-et-Garonne.

Les maires des communes rurales de Lot et Garonne se sont mobilisés en nombre dès le lancement de l'appel à candidature : 65 communes du département ont en effet présenté une candidature, individuelle ou groupée avec d'autres communes.

Pour soutenir cette dynamique remarquable, Monsieur le Préfet a décidé d'apporter un appui en ingénierie à tous les projets qui sont remontés : dès le début de l'année 2024, les 30 communes non labellisées bénéficieront d'un appui proposé par l'éco-système de l'ingénierie locale, afin d'aider les maires à conduire leurs projets de développement.



POLITIQUES PUBLIQUES

ACCESSIBILITÉ

L'État soutient la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) privés de 5^e catégorie.

Une dotation de 300 millions d'euros sur 6 ans.

Afin d'accélérer la mise en accessibilité des établissements recevant du public, la Président de la République a décidé, lors de la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023, la création du Fonds territorial d'accessibilité dont l'un des objectifs est d'accompagner financièrement les ERP privés de 5^e catégorie (bar/restaurant/commerce/hôtel...).

En effet, sur les 800 000 ERP privés de 5^e catégorie existants en France, 560 000 ne sont toujours pas accessibles.

Ce Fonds Territorial d'Accessibilité est doté de 300 millions d'euros (50 millions d'euros par an), et est actif de novembre 2023 à décembre 2028.

Les dépenses éligibles concernent les équipements et travaux de mise en accessibilité, ainsi que les dépenses d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les subventions sont plafonnées à 50 % des dépenses HT, dans la limite de 20 000 € par établissement pour les dépenses d'équipement et travaux et de 500 € pour l'ingénierie et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), par téléservice, à l'adresse :

<http://www.asp-public.fr/aides/fonds-territorial-accessibilité>

Pour le Lot-et-Garonne, le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot est le référent en charge du handicap.

L'unité accessibilité de la Direction Départementale des Territoires accompagne les acteurs concernés par ce nouveau dispositif destiné à accélérer la dynamique de mise en accessibilité de ces établissements.

**Vous voulez savoir ce que change
l'État près de chez vous ?**

Rendez-vous sur

cequichangepourmoi.gouv.fr



BAROMÈTRE DE L'ACTION PUBLIQUE

Ce qui change pour moi en Lot-et-Garonne.

Les services de l'État travaillent à territorialiser les politiques prioritaires du gouvernement. Cela signifie agir directement pour les Français : aller vers les usagers, grâce à un maillage plus fin de l'action publique.

Lancé en 2021, le baromètre des résultats de l'action publique est un outil de transparence qui présente concrètement des indicateurs chiffrés afin de vous rendre compte de l'impact des résultats de l'action publique près de chez vous et dans votre quotidien.

Il s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- Axe 1 : atteindre le plein emploi et réindustrialiser le pays
- Axe 2 : planifier et accélérer la transition écologique
- Axe 3 : bâtir de nouveaux progrès et refonder nos services publics
- Axe 4 : renforcer l'ordre républicain et encourager l'engagement citoyen



Pour retrouver ce qui change pour vous, rendez-vous sur : <https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/Actualites/Informations/Ce-qui-change-pour-moi-en-Lot-et-Garonne>





Fabrique de
territoire

PROGRAMME DE RECONQUÊTE DU COMMERCE RURAL

Le programme de reconquête du commerce rural apporte un soutien à l'installation en ruralité de commerces sédentaires multi-services ainsi que de commerces itinérants permettant de desservir plusieurs communes rurales, avec des aides à l'investissement pouvant aller jusqu'à 80 000 € pour des projets sédentaires et 25 000€ pour des projets non sédentaires.

En Lot-et-Garonne, 4 communes ont été lauréates de ce programme :

- **Villeneuve-de-Duras**, qui a obtenu 6 500€ de subventions pour l'achat d'un véhicule pour son projet de boulangerie itinérante.
- **Coulx**, qui a obtenu 25 000€ de subventions pour l'achat d'un local dans le cadre de son projet d'épicerie-café participatif et associatif.
- **Poudenas** qui a bénéficié de 25 000€ de subventions pour l'aménagement d'un local afin d'y installer un commerce multi-services.
- **Saumont**, qui s'est vu attribuer 50 000 € de subventions pour l'achat d'un local pour son projet de bar associatif.

Pour candidater, les porteurs de projet peuvent déposer un dossier de candidature directement sur la plateforme dédiée via le lien suivant :

<https://fondscommerce.anct.gouv.fr/>

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnementinstallation-de-commerces-en-milieu-rural-1058>

DISPOSITIF "FABRIQUES DES TERRITOIRES"

Le Gouvernement s'est engagé en juin 2019 pour soutenir les acteurs impliqués dans la dynamique des tiers-lieux. Au travers du programme « nouveaux lieux, nouveaux liens », il a affirmé son soutien au déploiement de tiers-lieux dans une perspective de cohésion des territoires, en donnant la priorité aux quartiers prioritaires et aux zones peu denses ou très peu denses et fragiles sur le plan socioéconomique.

Lancé en janvier 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en lien avec l'association France Tiers-Lieux, le dispositif « Fabriques de territoires » a permis, grâce à huit vagues de sélection, de labelliser et subventionner 300 tiers-lieux généralistes entre 2020 et 2021, pour un total de 45 millions d'euros.

En 2023, Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a souhaité qu'une nouvelle vague de labellisation pour ce dispositif.

En Lot-et-Garonne, le tiers-lieu « La Fabrique » à Cancon fait partie des 82 lauréats. Le site doit accueillir un pôle autour de la menuiserie, un autre sur l'alimentation biologique et raisonnée, du théâtre, des spectacles, un site de coworking, et promet de nombreux évènements.



MÉDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF (MJSEA)

ancement de la campagne pour les candidatures à la Médaille
nesse, sport et engagement associatif (MJSEA)

MEDAILLES JEUNESSE SPORTS ET ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Appel à candidature

Chaque année, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse décerne des distinctions honorifiques aux bénévoles associatifs dont l'engagement citoyen est remarquable et mérite d'être salué.

Dans le cadre de la **promotion de Juillet 2024**, vous pouvez transmettre vos propositions pour les médailles - Or, Argent et Bronze, par mail à dorothee.geraud@ac-bordeaux.fr ou par courrier en complétant le formulaire **avant le 02 février 2024**.

Téléchargez la procédure précisant les conditions d'attribution par distinction sur le [site internet de la préfecture](https://urlz.fr/p1WV) via l'adresse url : <https://urlz.fr/p1WV>

Les propositions peuvent émaner des responsables administratifs (Autorités Préfectorales), responsables associatifs, élus politiques, membres de la commission.

Tout mémoire individuel de proposition doit retracer, de manière exhaustive, la qualité, la nature des mérites en précisant les dates de début et de fin.

Tous les avis doivent être circonstanciés des autorités hiérarchiques.

Les mémoires devront être obligatoirement dactylographiés et renvoyés par mail sous format WORD, datés et signés sous format PDF.

L'ensemble de ces mémoires est recueilli et analysé par les membres de la commission territoriale des médailles de Lot-et-Garonne.

En fonction du quota départemental, une liste est dressée puis soumise au Préfet pour les trois niveaux, Bronze, Argent et Or. Pour les mémoires Or et Argent, ils sont transmis ensuite au Ministère compétent.

Pour toutes informations complémentaires ou pour vous appuyer dans votre démarche de proposition, contactez :

Dorothee Géraud au 05.40.54.73.88 ou par mail : dorothee.geraud@ac-bordeaux.fr

ou par mail à sdjes47-vieasso@ac-bordeaux.fr

Avec le **FONDS VERT**, **accélérons** la transition écologique dans notre territoire



FONDS VERTS

Les lauréats du Fonds Vert mis à l'honneur

Le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique, l'amélioration du cadre de vie.

En Lot-et-Garonne, depuis 2023, l'enveloppe départementale de plus de **5,3 millions d'euros** a permis la réalisation de **66 opérations** représentant plus de **14 millions d'euros d'investissements**.

Au titre des mesures instruites au niveau régional, ce sont **21 projets**, représentant **25 382 478 € d'investissements**, qui ont été subventionnés à hauteur de **3 431 958 €**.

Les **87 lauréats** ont été reçus à la préfecture, au mois de novembre, afin de leur remettre une plaque France Nation Verte, témoignant de l'engagement de l'État à leurs côtés et pour saluer leur mobilisation en faveur de la transition écologique.

Au regard de l'utilisation exemplaire des crédits, le Lot-et-Garonne s'est vu attribué, en fin d'année, une enveloppe départementale complémentaire de 953 000 € qui permet de subventionner 10 projets supplémentaires au titre des mesures « rénovation énergétique des bâtiments publics » et « rénovation des parcs de luminaires publics ».



**CABINET
DU PRÉFET**

**SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT**

Place de Verdun - 47920 AGEN Cédex 9

05 53 77 61 92 / 60 44

pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr

[Préfet de Lot-et-Garonne](#)

[Préfet47](#)

[Préfet47](#)